



ELECTIONS DU BUREAU DIRECTEUR DU COMITE DEPARTEMENTAL DE GOLF DE L'ESSONNE



APPEL A CANDIDATURES 2024

1. Date et lieu de l'Assemblée Générale Elective :

Sauf mise en œuvre du vote exclusivement par correspondance ou à distance par voie électronique, l'Assemblée Générale Ordinaire Elective du Comité Départemental de golf de l'Essonne aura lieu le **8 Novembre 2024** à 14h00 au golf de ().

2. Composition des listes :

- Les candidats figurant sur une liste doivent être majeurs et licenciés de la ffgolf ;
- Chaque liste devra identifier et présenter, au moment du dépôt de candidature, sa tête de liste qui sera le Président élu du Comité si la liste obtient le plus de suffrages ou, en cas d'égalité, celui figurant sur la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la plus élevée ;
- Chaque liste doit être complète et comprendre un nombre de candidats éligibles égal au nombre de postes à pourvoir en application de l'article 5 du règlement intérieur ;
- Une même personne ne peut se porter candidate à la Présidence d'un ou plusieurs autres Comités Départementaux ou Territoriaux ;
- Une même personne ne peut figurer sur plusieurs listes lors d'une élection au Bureau Directeur.

3. Chiffres de Référence :

Les statistiques territoriales **des licenciés 2023** font apparaître les résultats suivants : 9092 licenciés dont 2148 féminines soit **25%**.

En application des articles 3 et 5 du Règlement Intérieur du Comité chaque liste devra comporter entre **3 et 7** membres dont au moins 25 % femmes. Soit **1** femme pour une liste de **3, 4, 5** membres et **2** femmes pour une liste **6** ou **7** membres.

4. Dépôt et recevabilité des listes :

Les listes de candidats devront être réceptionnées au siège du Comité par tout moyen* :

- Au plus tôt dès publication du présent règlement des opérations électorales ;
- Au plus tard le **8 octobre 2024 à 12h00**
-

L'envoi peut s'effectuer dans les conditions suivantes :

- conjointement par email aux deux adresses : cd91golf@gmail.com et yves-mercier77@orange.fr
- L'attention des candidats est portée sur le fait que selon la taille des pièces, ces dernières pourraient ne pas être valablement réceptionnées. L'envoi via des plateformes dédiées (type wetransfer) est à *privilégier*.

5. Pièces complémentaires à fournir :

Pour être recevables, les listes doivent être **complètes et accompagnées pour chaque candidat** :

- Des attestations sur l'honneur signées ;
- D'une copie d'une pièce d'identité (passeport, carte nationale d'identité) de chaque candidat ;
- D'une copie de la licence ou attestation de licence 2024 de chaque candidat.

Publié le 26 Aout 2024.